

Motion du 6 avril 2016 de Mmes et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Simon Gaberell, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Favorisons le développement des vélotaxis à Genève».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 30 mars 2021, dans le rapport M-1220 A)

MOTION

Considérant:

- la politique «Genève Ville durable» qui exprime l'engagement de la Ville de Genève en matière de durabilité;
- les avantages des déplacements en vélotaxis plutôt qu'en automobiles au niveau de la qualité de l'air, des nuisances sonores ou de l'encombrement des rues;
- l'attraction touristique que sont les visites de la ville avec ce moyen de transport pratique et convivial;
- l'absence d'autorisations formelles de stationner sur des places où les taxis peuvent le faire ainsi que l'interdiction de circuler dans certains secteurs qui empêchent les collaborateurs de la seule entreprise genevoise de vélotaxis d'être sereins quant à la pérennité de leur activité;
- le fait que créer des conditions plus favorables au développement des vélotaxis pourrait favoriser l'implantation d'entreprises concurrentes et ainsi diversifier l'offre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir l'activité des vélotaxis pour ce qui ressortit à ses compétences;
- défendre l'activité des vélotaxis auprès de l'Etat pour ce qui ressortit à ses compétences, notamment concernant les autorisations de circuler ou de stationner.
- *s'assurer que les entreprises de vélos-taxis actives sur le territoire de la Ville de Genève remplissent les conditions légales à cet effet, en particulier en leur qualité d'employeur.*